

Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF

Série OPC

Fondamental - Équilibrés mondiaux d'actions

au 30 avril 2025

Principales raisons d'investir

- Accès pratique à un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations émises par des sociétés de partout dans le monde qui visent à offrir des solutions aux questions de durabilité d'intérêt mondial.
- Participation à des occasions d'investissement thématique qui découlent de la transition vers une économie durable.
- Favorise un impact environnemental bénéfique en investissant dans des sociétés qui cadrent avec le concept de développement durable en matière d'environnement.

Objectif d'investissement

L'OPC investit 100 % de son actif dans le Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF (fonds sous-jacent). Le fonds sous-jacent vise à procurer une croissance du capital à long terme, au moyen d'une plus-value du capital et d'un revenu en intérêts, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié, composé à la fois de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe qui cadrent avec le concept de développement durable du fonds.

Stratégie de placement

L'OPC investit principalement dans une vaste gamme de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux qui cadrent avec son concept de développement durable.

Les décisions relatives à la répartition de l'actif sont prises au moyen d'un cadre d'évaluation de la valeur relative, qui combine une analyse fondamentale des différents actifs à une analyse macroéconomique descendante, de façon à déterminer l'attrait relatif des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe qui font partie de l'univers d'investissement de l'OPC. La répartition neutre de l'OPC se compose à 65% de titres de capitaux propres et à 35% de titres à revenu fixe. Le gestionnaire de portefeuilles vise à prémunir l'OPC de la volatilité des changes associée aux titres à revenu fixe détenus en portefeuille.

Le gestionnaire de portefeuille a cerné plusieurs thèmes relatifs à la durabilité, comme ceux associés à la transition énergétique, à l'économie circulaire et à l'agriculture durable, qui peuvent offrir un cadre d'investissement permettant de repérer des occasions attrayantes. En raison de ce processus, le gestionnaire de portefeuille n'investit pas dans certains secteurs et peut avoir une pondération réduite dans d'autres, en raison de leur manque d'exposition positive aux thèmes relatifs à la durabilité.

Le gestionnaire de portefeuilles recherche également des sociétés qui cadrent avec le concept de développement durable en environnement qui, selon la Commission mondiale sur l'environnement et le développement se définit comme un mode de développement économique qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité de répondre à ceux des générations futures. Le gestionnaire peut modifier ce concept sans l'approbation des porteurs de titres.

Depuis le 5 juillet 2023, la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF est fermée aux nouveaux investisseurs. Ce fonds reste accessible aux investisseurs existants, y compris ceux qui ont souscrit à un programme d'investissements systématiques. Le 30 avril 2021, l'objectif de placement du Fonds a été modifié afin de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des parts du Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF. Le rendement avant cette date aurait été différent si l'objectif actuel avait été en vigueur. Le 9 août 2021, AGF Investments LLC était un sous-conseiller de la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF.

Le classement par quartile de Morningstar et la Cote globale attribuée par Morningstar TM sont propres à chaque série, étant donné que la date de début du rendement, de même que les caractéristiques relatives au rendement et aux frais varient d'une série à une autre. La Cote globale attribuée par Morningstar TM, qui mesure les rendements ajustés en fonction du risque, est obtenue à partir d'une moyenne pondérée des données de rendement associées aux classements sur des périodes de trois, cinq et dix ans (s'il y a lieu).

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

Cote globale attribuée par MorningstarTM 1 ★


Catégorie Morningstar Équilibrés mondiaux d'actions

Date de début du rendement (DDR) 27 août 2007

Actif net global du fonds 27,1 million(s) \$

RFG² 2,30 %

Ratio des frais d'opération 0,08 %

Profil de risque 

Indice de référence 65 % indice MSCI Monde (net) / 35 % indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$CAN)

¹ Comparaison avec 1 096 fonds dans la catégorie Équilibrés mondiaux d'actions en date du 30 avril 2025

Codes des fonds

Série	\$CAN
OPC	9863
F	8060
Q	1233
W	1444

Distributions (Série OPC)

	2024	2023	2022
Montant \$/part	0,06	0,01	S.O.
Selon la déclaration ³	Dernier paiement: 20-09-2024 0,059 \$/part		

Consultez le site AGF.com pour les renseignements sur les distributions.

Tranches de frais de gestion

	100 k\$- 250 k\$	250 k\$- 500 k\$	500 k\$- 1 M\$	1 M\$- 3 M\$	>3 M\$
Série Q	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70
Série W	0,85	0,80	0,75	0,725	0,70

² RFG au 30 septembre 2024. PAGFI peut, à son entière discrétion, renoncer temporairement à un certain nombre ou à la totalité des frais liés au fonds, ce qui réduira le RFG. PAGFI peut mettre fin à une telle renonciation en tout temps et sans autre préavis.

³ Cette distribution n'est pas garantie. Elle peut être rajustée périodiquement à la discrétion du gestionnaire du fonds et peut varier d'un versement à l'autre.

Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF

Rendements composés nets (\$CAN) (%)

	1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	CDA	1 AN	2 ANS	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DDR [†]
Fonds	0,2	-4,5	-3,4	-2,1	1,6	2,6	1,6	1,1	0,9	0,5
Classement par quartile Morningstar*	1	2	4	3	4	4	4	-	-	-
Nombre de fonds dans la catégorie	1 190	1 189	1 189	1 189	1 170	1 119	1 096	913	537	-

[†] Depuis la date de début du rendement le 27 août 2007. Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs. Les taux de rendement sur plus d'un an ont été annualisés.

Rendements annuels nets (\$CAN) (%)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Fonds	6,4	5,9	-22,2	10,4	7,5	7,9	-4,5	4,4	1,5	3,0
Classement par quartile Morningstar*	4	4	4	-	2	4	4	2	4	3
Nombre de fonds dans la catégorie	1 184	1 195	1 261	-	1 202	1 195	1 082	984	967	888

Les rendements antérieurs ne constituent pas une indication des résultats futurs.

*La catégorie d'actif Équilibrés mondiaux d'actions au 30 avril 2025. La catégorie, les cotes ou le classement peuvent changer tous les mois. Les classements par quartile Morningstar sont calculés en date du 30 avril 2025. Ils sont calculés en fonction du rang centile du rendement global du fonds par rapport aux autres fonds de la catégorie Morningstar Équilibrés mondiaux d'actions. Les rangs centiles sont ensuite répartis par quartiles : 1) de 1 à 25; 2) de 26 à 50; 3) de 51 à 75; et 4) de 76 à 100 centiles.

Les dix principaux titres (% de la valeur liquidative totale)

Nombre de titres : 74

Nom de la société	Pays	Secteur	Pondération
Ecolab Inc.	États-Unis	Matériels	2,75 %
Siemens Energy AG	Allemagne	Biens industriels	2,67 %
American Water Capital Corp., 2,80 %, 01-05-2030	États-Unis	Autres	2,65 %
Kerry Group Financial Services Unltd Co., 0,625 %, 20-09-2029	Irlande	Autres	2,51 %
Amphenol Corp.	États-Unis	Technologies de l'information	2,48 %
Dassault Systemes SE, 0,125 %, 16 septembre 2026	France	Technologies de l'information	2,43 %
Danone SA	France	Consommation de base	2,34 %
Schneider Electric SE	France	Biens industriels	2,26 %
Ecolab Inc., 5,25 %, 15 janvier 2028	États-Unis	Matériels	2,12 %
Eli Lilly and Co.	États-Unis	Soins de santé	2,12 %
Total			24,3 %

La Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF investit directement dans des parts du Fonds mondial équilibré Investissement durable AGF (le « fonds sous-jacent »). Les titres représentent ceux du fonds sous-jacent.

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF

Répartition de l'actif

	Portefeuille
Actions	61,7 %
Actions canadiennes	11,7 %
Actions américaines	27,8 %
Actions internationales	22,0 %
Actions de sociétés multinationales	0,2 %
Titres à revenu fixe	33,0 %
Titres à revenu fixe canadiens	7,6 %
Titres à revenu fixe américains	16,1 %
Titres à revenu fixe internationaux	9,3 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,3 %

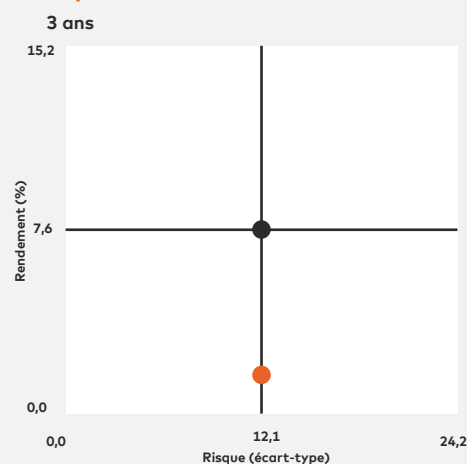
Répartition : Titres à revenu fixe

	Portefeuille
Titres de sociétés	83,7 %
Titres d'entités liées à un organisme public	2,5 %
Trésorerie et autres	13,9 %

Répartition cible

	Portefeuille
Actions	65 %
Titres à revenu fixe	35 %

Risque c. rendement



- Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF
- Fonds de la catégorie Équilibrés mondiaux d'actions de Morningstar[^]

Caractéristiques de risque (annualisées sur 3 et 5 ans)

Portefeuille	3 ans	5 ans
Écart-type	12,1 %	11,7 %
Ratio de Sharpe	-0,21	-0,12
Bêta	1,17	1,22
Indicateur de déviation	5,5 %	5,5 %
Ratio d'encasement des hausses	81,7 %	86,7 %
Ratio d'encasement des baisses	141,8 %	138,3 %

Catégorie Équilibrés mondiaux d'actions de Morningstar [^]	3 ans	5 ans
Écart-type	10,3 %	9,7 %
Ratio de Sharpe	0,39	0,58
Bêta	0,97	0,97

[^] Le rendement d'une catégorie Morningstar est calculé comme le rendement moyen d'un portefeuille comprenant toutes les séries de tous les fonds de la catégorie, à la fin de chaque mois.

Les caractéristiques du portefeuille représentent la répartition des titres détenus dans le fonds sous-jacent.

Source : Placements AGF, Morningstar. Ce document n'est pas complet sans les renseignements importants présentés à la fin. Veuillez consulter les définitions des termes, à la fin de la présentation.

Équipe de gestion des investissements

Nous pensons qu'une transition vers une économie plus durable est à l'œuvre et qu'elle s'accélère. Parmi les éléments moteurs de cette transition figurent les politiques et les réglementations en vigueur, l'évolution des objectifs des entreprises, la pression de la société et les avancées technologiques. Selon nous, l'investissement dans des occasions thématiques liées à cette transition constitue une stratégie intéressante et viable, qui permet d'avoir une incidence positive tout en offrant la possibilité de générer des rendements supérieurs.

Gestionnaires de portefeuille



Martin Grosskopf, MES, MBA

VP et gestionnaire de portefeuille
Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 1994
- Membre d'AGF depuis 2011

Sous-conseiller



Andy Kochar, CFA®

Gestionnaire de portefeuille et chef du crédit
AGF Investments LLC

- Dans le domaine depuis 2006
- Membre d'AGF depuis 2011

Équipe des investissements/Ressources



Vishal Bané, MSc Économie verte, CA (Inde), CFA®

Gestionnaire de portefeuille
Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 2009
- Membre d'AGF depuis 2017



Manna Neghassi

Directeur attitré, spécialiste de portefeuilles, Investissement durable
Placements AGF Inc.

- Dans le domaine depuis 2006
- Membre d'AGF depuis 2022

Au sujet de La Société de Gestion AGF Limitée

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (AGF) est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur l'investissement privé, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 815 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Au sujet de Placements AGF

AGF Placements AGF représente un groupe de sociétés AGF qui offrent des services de gestion et de conseil relativement à une variété de solutions de placement qui sont gérées par les équipes d'investissement fondamental et quantitatif. Placements AGF Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée. Elle veille aux services de gestion et de conseil concernant des fonds communs de placement au Canada.

Renseignements importants

Sauf indication contraire, tous les renseignements sont fournis par Placements AGF Inc. en dollars canadiens, au [date]. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les taux de rendement pour les périodes de plus d'un an ont été annualisés.

Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont des rendements composés globaux annuels historiques. Ils comprennent les changements de valeur des titres et le réinvestissement des dividendes ou distributions et ne prennent pas en considération les commissions de vente, les frais de rachat, de placement, d'autres frais ou l'impôt sur le revenu, payables par les porteurs de titres, qui auraient réduit les rendements. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Le document est présenté à des fins d'information générale et d'éducation. Il ne s'agit pas d'une recommandation concernant un produit, une stratégie ou une décision d'investissement spécifique, ni d'une suggestion de prendre une mesure quelconque ou de s'en abstenir. Le présent document ne vise pas à répondre aux besoins, aux circonstances ou aux objectifs d'un investisseur particulier. Les renseignements contenus dans ce document ne sont pas destinés à servir de conseils en matière fiscale ou juridique. Les investisseurs devraient consulter un conseiller financier ou un fiscaliste avant de prendre des décisions concernant l'investissement, la finance ou l'impôt.

Pour obtenir un résumé des risques associés à un placement dans un fonds AGF donné, veuillez prendre connaissance des risques inhérents énoncés dans le prospectus du fonds en question. Les conditions du marché peuvent changer et avoir des répercussions sur la composition du portefeuille. Placements AGF n'assume aucune responsabilité concernant les décisions d'investissement prises en fonction des renseignements contenus dans le présent document.

Les placements peuvent changer et ne représentent pas tous les titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. Il ne faut pas supposer que les investissements dans les titres indiqués ont été ou seront rentables. Ces investissements ne doivent pas être considérés comme une approbation ou une recommandation de Placements AGF.

Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec le rendement du fonds, le taux de rendement ou le rendement en revenu. Si les distributions sont plus élevées que le rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées dans le cadre des gains en capital réalisés par un fonds, ainsi que les revenus et les dividendes touchés, sont imposables entre les mains de l'investisseur dans l'année où ils sont versés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des remboursements de capital. Si le prix de base rajusté tombe au-dessous de zéro, l'investisseur devra payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant au-dessous de zéro.

Puis, le 1er juin 2016, l'indice de référence de la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF a été remplacé par l'indice mixte établi comme suit : 50 % indice obligataire universel FTSE Canada, 25 % indice Bloomberg U.S. Corporate High-Yield (monnaie locale), 10 % indice composé S&P/TSX et 15 % indice de RG MSCI Monde (tous pays) (monnaie locale). Puis, le 1er novembre 2018, l'indice de référence a été remplacé par l'indice mixte établi comme suit : 50 % indice obligataire universel FTSE Canada, 25 % indice Bloomberg U.S. Corporate High-Yield (monnaie locale), 10 % indice composé S&P/TSX et 15 % indice MSCI Monde (tous pays) (monnaie locale). Puis, le 1er septembre 2019, l'indice de référence a été remplacé par l'indice mixte établi comme suit : 50 % indice Bloomberg Canadian Aggregate Bond, 25 % indice Bloomberg U.S. Corporate High-Yield (monnaie locale), 10 % indice composé S&P/TSX et 15 % indice MSCI Monde (tous pays) (monnaie locale). Puis, le 30 avril 2021, l'indice de référence a été remplacé par l'indice mixte établi comme suit : 65 % indice MSCI Monde et 35 % indice Bloomberg Global Aggregate Bond (couvert en \$CAN). Dans tous les cas, les modifications à l'indice de référence ont été appliquées à partir de ces dates respectives.

Renseignements importants

Les renseignements fournis par MSCI sont réservés à un usage interne. Ils ne peuvent être reproduits ni diffusés sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisés pour créer des instruments, des produits ou des indices financiers. Aucun des renseignements fournis par MSCI n'est destiné à constituer un conseil d'investissement ni une recommandation en faveur (ou en défaveur) d'un type de décision d'investissement et ils ne peuvent être utilisés comme tels. Les données et les analyses antérieures ne doivent pas être considérées comme l'indication ou la garantie d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction du rendement futur. Les renseignements sont fournis par MSCI « en l'état » et leur utilisateur assume l'entière responsabilité de l'usage qu'il en fait. MSCI, chacune de ses filiales ainsi que chaque personne participante ou liée à la collecte, à la saisie ou à l'élaboration de renseignements de MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») se dégagent expressément de toute responsabilité (notamment en matière d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence, de non-violation, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces renseignements. Sans préjudice de ce qui précède, une Partie MSCI ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs, indirects, particuliers, collatéraux, punitifs, consécutifs (y compris la perte de bénéfices) ou de toute autre nature. (www.msci.com) Tous les droits relatifs à l'indice obligataire universel FTSE Canada et à l'indice des obligations à haut rendement FTSE Canada (les « indices ») sont réservés à FTSE International Limited (« FTSE »). « FTSE® » est une marque de commerce de London Stock Exchange Group of companies; elle est utilisée par FTSE aux termes d'une licence. La Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF a été conçue uniquement par Placements AGF Inc. Les indices sont calculés par FTSE ou son représentant. FTSE et ses concédants de licences n'ont aucun lien quant à la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF et ils ne fournissent ni commandite, ni conseil, ni recommandation, ni approbation, ni promotion relativement à la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF. Ils n'acceptent aucune responsabilité quant (a) à l'utilisation, à la fiabilité ou aux erreurs des indices ou (b) aux placements ou opérations liés à la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF. FTSE ne fait aucune réclamation, prédiction ou déclaration et n'offre aucune garantie quant aux résultats pouvant être obtenus par la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF et quant à la pertinence de l'indice aux fins pour lesquelles Placements AGF Inc. l'utilise. « Bloomberg® » de même que l'indice agrégé Bloomberg – Obligations mondiales (couvert en \$CAN), l'indice agrégé Bloomberg – Obligations canadiennes, l'indice Bloomberg – Obligations de sociétés américaines à rendement élevé et l'indice Bloomberg – Obligations de sociétés américaines à rendement élevé (monnaie locale) sont des marques de service de Bloomberg Finance L.P. et de ses sociétés affiliées, y compris l'administrateur de l'indice Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement « Bloomberg »). Ces marques ont été concédées sous licence aux fins de certaines utilisations par La Société de Gestion AGF Limitée et ses filiales. Bloomberg n'est pas affiliée à La Société de Gestion AGF Limitée ou à ses filiales et elle ne donne ni approbation, ni appui, ni examen, ni recommandation à l'égard de la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF. Bloomberg ne garantit pas la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité des données ou des renseignements relatifs à la Catégorie mondiale équilibrée Investissement durable AGF.

© 2025 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations ci-incluses : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu, (2) ne peuvent être reproduites ou distribuées et (3) sont fournies sans garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou à propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne seront tenus responsables pour tout dommage ou perte découlant de l'usage de ces informations. Les rendements antérieurs ne garantissent pas les résultats futurs.

Renseignements importants

L'admissibilité et le maintien de participation au programme de tarifs préférentiels d'AGF requièrent un investissement minimal de la part d'un ménage (il peut s'agir d'un seul investisseur), conformément aux règles suivantes : i) un actif minimal de 100 000 \$ dans un fonds commun de placement admissible, ou ii) un actif minimal de la part d'un ménage de 250 000 \$ dans plusieurs fonds admissibles, en fonction de la valeur comptable ou de la valeur marchande, selon le montant le plus élevé. Toutes les réductions de frais de gestion applicables dans le cadre du programme de tarifs préférentiels sont accordées à la discrétion d'AGF et sont assujetties à un certain nombre de facteurs, y compris la taille et la nature de l'investissement, de même que les frais imputés par le fonds ou la série dont il est question. AGF détermine, à sa discrétion, les séries et les fonds admissibles qui peuvent changer de temps en temps, s'il y a lieu. Les réductions par tranche d'actif s'appliquent seulement aux montants en dollars mis en commun dans chaque tranche.

Le Groupe mondial Avantage fiscal AGF est une société d'investissement à capital variable (SICAV) offrant actuellement environ 20 catégories de titres. En plus d'une gamme de fonds diversifiés en matière de style de gestion, de région géographique et de capitalisation boursière, l'un des avantages clés de l'investissement dans l'une ou l'autre des catégories de ce groupe est la possibilité de répartir les dépenses (et pertes) encourues dans le cadre de la structure, afin de potentiellement compenser le revenu réalisé et ainsi réduire au minimum la déclaration de dividendes. Bien que les statuts du Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée autorisent le versement de distributions tirées du capital, et que le Groupe mondial Avantage fiscal AGF Limitée ait l'intention de calculer le capital de la façon prévue par le règlement des sociétés qui ne sont pas des SICAV, et de ne déclarer des distributions tirées du capital afférent aux séries que s'il est suffisamment élevé, il n'existe pas de dispositions dans la loi qui permettent de confirmer qu'une SICAV puisse verser des distributions de capital, ou qui en déterminent le mode de calcul. De plus, aucune décision préliminaire en matière d'impôt n'a été demandée, ni obtenue de l'Agence du revenu du Canada – et AGF n'a pas connaissance de la publication d'aucune décision préliminaire en matière d'impôt ou de la possibilité d'obtenir cette décision – à l'égard de la caractérisation de ces distributions ou de la détermination du capital dans de telles circonstances.

^{MD MC} Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

Le présent document ne peut être ni reproduit (en totalité ou en partie), ni transmis, ni rendu accessible à quelque personne que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Placements AGF Inc.

Publication: le 12 mai 2025.

Définition des termes

Bêta

Mesure de la sensibilité d'un fonds aux variations du marché (représentée par un indice de référence). L'indice de référence possède un bêta de 1,0. Un bêta supérieur (ou inférieur) à 1,0 indique que les rendements antérieurs d'un fonds ont fluctué plus (ou moins) fortement que ceux de l'indice de référence. Par exemple, un bêta de 1,10 indique que le rendement d'un fonds a été de 10 % supérieur à celui de l'indice de référence, en période de hausse du marché, et de 10 % inférieur à celui de cet indice, en période de baisse du marché, alors que tous les autres facteurs restent constants.

Capitalisation boursière moyenne pondérée

La capitalisation boursière fait référence à la valeur marchande de toutes les actions en circulation d'une société. Dans un portefeuille, la capitalisation boursière moyenne pondérée représente la somme des produits composant la capitalisation boursière d'une société et sa pondération en pourcentage dans le portefeuille.

Croissance des bénéfices prévue

Le bénéfice prévu est une estimation du bénéfice d'une société pour une période ultérieure; le taux de croissance est calculé en fonction du bénéfice prévu.

Croissance des ventes prévue

Les ventes prévues sont une estimation du revenu d'une société pour une période ultérieure; le taux de croissance est calculé en fonction du revenu prévu.

Écart-type

Mesure statistique de l'étendue de dispersion des rendements d'un fonds. Plus les résultats varient, plus l'écart-type est élevé. Lorsqu'un fonds est associé à un écart-type élevé, cela signifie que ses rendements sont largement dispersés pendant une période donnée, ce qui représente une plus grande volatilité, dans une optique historique. L'écart-type ne permet pas de prédire la volatilité future d'un fonds.

Indicateur de déviation

L'indicateur de déviation représente la variabilité de la valeur ajoutée d'un gestionnaire de fonds. Il sert à mesurer la différence entre les rendements obtenus et ceux de l'indice de référence auxquels ils sont comparés. Il est exprimé comme étant la différence en pourcentage de l'écart-type.

Part (de gestion) active

La part (de gestion) active représente la différence entre les titres dont s'occupe un gestionnaire de portefeuille dans le cadre d'un fonds donné et ceux de l'indice de référence de ce fonds. Un faible pointage de part active indique que le gestionnaire de portefeuille suit de près l'indice de référence, tandis qu'un pointage élevé signale que les titres d'un fonds diffèrent considérablement de ceux de l'indice de référence.

Profil de risque

Le profil de risque est fondé sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur 10 ans des rendements moyens d'un fonds également sur 10 ans. Le niveau de risque associé à un placement doit être établi conformément à la méthode normalisée de classification du risque de placement des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Ratio cours/bénéfice

(Ratio C/B ou C/B) Coefficient représentant le cours d'une action par rapport au bénéfice de celle-ci.

Ratio cours/bénéfice prévu (C/B prévu)

Le calcul du ratio C/B prévu est fondé sur le bénéfice prévu par action; il s'agit du cours actuel d'une action divisé par le bénéfice prévu pour l'exercice suivant.

Ratio d'encassement des baisses

Le ratio d'encassement des baisses est calculé au moyen du rendement d'un portefeuille, divisé par le rendement de l'indice de référence, en période de rendement négatif de l'indice. Un ratio d'encassement des baisses inférieur à 100 % est considéré comme étant favorable.

Définition des termes

Ratio d'encaissement des hausses

Le ratio d'encaissement des hausses est calculé au moyen du rendement d'un portefeuille, divisé par le rendement de l'indice de référence, en période de rendement positif de l'indice. Un ratio d'encaissement des hausses supérieur à 100 % est considéré comme étant favorable.

Ratio d'information

Le ratio d'information se définit comme le rendement d'un fonds dépassant celui d'un indice mixte, par rapport à la volatilité de ces rendements. Il sert à mesurer l'aptitude à générer un rendement excédentaire relativement à un indice de référence, et ce, selon un ajustement en fonction du risque.

Ratio de Sharpe

Le ratio de Sharpe montre dans quelle mesure le rendement d'un fonds rémunère l'investisseur pour chaque unité de risque absolu assumé, comme l'indique l'écart-type d'un fonds. Plus le ratio de Sharpe d'un fonds est élevé, meilleur est le rendement rajusté en fonction du risque.

Ratio des frais d'opération

Montant total brut des frais associés à un fonds, divisé par l'actif net moyen de ce fonds.

Ratio des frais de gestion (RFG)

Le ratio des frais de gestion, communément appelé RFG, est une mesure du total des charges (frais et autres coûts) qui sont imputées à un fonds. Ce ratio est exprimé en pourcentage de la valeur liquidative du fonds en question. Aux fins de calcul du RFG, le total des charges annuelles d'un fonds est divisé par la valeur liquidative moyenne de ce fonds, pour une année donnée.

Rendement des capitaux propres

Ratio de rentabilité calculé au moyen du revenu net divisé par les capitaux propres moyens des actionnaires.

Taux de rotation

Le taux de rotation d'un portefeuille correspond au rythme auquel le gestionnaire de portefeuille achète et vend les titres d'un fonds. Le calcul est effectué à partir du minimum de titres achetés ou vendus, divisé par l'actif moyen, au cours d'une période donnée.